

REACTIONS OFFICIELLES

ANNEXE E

11.01 Le ministère des Transports était théoriquement l'employeur et il aurait dû pouvoir expliquer les conditions de travail sous l'empire de la Loi sur la marine marchande du Canada. Il n'a jamais souligné le fait que durant la Bataille de l'Atlantique, les marins avaient une chance sur quatre de mourir aux mains de l'ennemi. Il n'a pas signalé non plus que les équipages des sous-marins des Puissances de l'axe abattaient les survivants en mer. Il n'a pas dit que les marins n'étaient pas payés lorsqu'ils n'étaient pas en mission, que si les marins étaient tués ou blessés autrement que par l'action directe de l'ennemi, il n'y avait pas d'indemnisation, "...aucune entreprise ne continue à rémunérer quelqu'un qui n'est pas en mesure de travailler."

11.02 Le ministère n'a jamais signalé le fait qu'en s'engageant, les militaires avaient, quel que soit le service, une chance sur deux, et même mieux, de ne jamais quitter le Canada. Le demi-million qui sont allés outre-mer avaient une chance sur cinq de ne pas être envoyés au front. (D'après les statistiques de la Commission des pensions du Canada fournies au Comité spécial des affaires des anciens combattants, le 11 avril 1946, et le témoignage de AVM Curtis, le 22 juillet 1946.)

12. Marc Milner, dans son prestigieux ouvrage, "North Atlantic Run", parle du manque d'entraînement et d'efficacité de la Marine